

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 19/12/2023

Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	10	13

Vote

A l'unanimité

Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 décembre à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE DE RÉUNION DE L'EHPAD, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, HELOUIN Geneviève, HOFACK Béatrice, VERHAEGHE Colette, MM : DERAM Bernard, DOUTEMMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PATOU Jean Claude, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame DUROT Céline à Monsieur DOUTEMMENT Bernard, Madame MEBARKIA Khalissa à Madame HOFACK Béatrice, Madame PETIT Catherine à Madame VERHAEGHE Colette

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/069 – CCAS – TARIFS 2024

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil d'Administration pour :

- l'autoriser à appliquer les tarifs ci-après
- inscrire les recettes correspondantes dans les documents budgétaires au compte 7066

Épicerie Solidaire :

Tarifs applicables au 1er Janvier 2024 (ils restent identiques à ceux de l'année 2023).

Les aides attribuées sont les aides maximales par personne en euros et par mois.

Catégorie	Reste à vivre	Adulte	Couple	Pers. suppl. à charge
Catégorie 1	entre 0 et 8 €	30,00 €	60,00 €	De 1 à 5 enfants : 10 € / enfant à partir de 6 enfants : forfait de 60 €
Catégorie 2	Supérieur à 8 € et jusqu'à 14 €	25,00 €	40,00 €	De 1 à 5 enfants : 10 € / enfant à partir de 6 enfants : forfait de 60 €

Le pourcentage fixé pour la vente des produits aux usagers ne peut dépasser :

- 30 % pour ANDES/CNES
- 40 % des denrées provenant des fournisseurs du CCAS
- 20 % des produits issus de dons solidaires
- 10 % des produits issus de la banque alimentaire

La carte d'adhésion est nominative : coût 1 €



Voyages d'été des bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire :

Identiques à ceux de l'année 2023.

	2023			2024		
	Bus	Entrée Parc	Caution	Bus	Entrée Parc	Caution
Bénéficiaires Épicerie	/	9,00 €	5,00 €	/	9,00 €	5,00 €
Accompagnants	11,00 €	11,00 €	5,00 €	11,00 €	11,00 €	5,00 €
Gratuité aux Parcs pour les enfants de moins de 3 ans						

Piscine :

La carte piscine ne sera plus proposée en 2024, étant donné que la Ville de Ronchin propose la gratuité de l'entrée aux habitants bénéficiaires du RSA et adhérents APMR.

Les membres du Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'application des tarifs ci-dessus et l'inscription des recettes correspondantes dans les documents budgétaires au compte 7066.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,
Maire de Ronchin



Jean-Michel LEMOISNE